

Affaire suivie par: Sophie LABASSA



NOTIFICATION DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE TOURISME & HANDICAP

À l'attention de Mme Florence DECOSTER, représentant l'établissement
Château Fleur Cardinale, situé à 33330 SAINT-ETIENNE-DE-LISSE.

Suite à l'évaluation du 27/06/22, et à son examen par la commission territoriale
d'attribution de la Marque Nouvelle Aquitaine du 25/10/22, j'ai le plaisir de
vous notifier le droit d'usage de la Marque TOURISME & HANDICAP à compter
de ce jour et selon la déclinaison suivante :

- Handicap Auditif
- Handicap Mental
- Handicap Moteur
- Handicap Visuel

La Direction Générale des Entreprises ainsi que les membres de la commission
territoriale d'attribution de la Marque Nouvelle Aquitaine vous félicitent pour
cette labellisation !

Nous vous invitons à mettre en oeuvre les points d'amélioration identifiés
par l'évaluateur(s) et les éventuelles modalités du suivi qualité défini par la
commission territoriale, précisés en annexe de cette notification. Le maintien
de ce droit d'usage implique le respect du Règlement d'usage de la Marque
TOURISME & HANDICAP, notamment en ce qui concerne la valorisation de
la Marque (supports de communication, site internet, plaque). Nous vous



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par: Sophie LABASSA

rappelons par ailleurs que vous pouvez louer une plaque « Tourisme & Handicap » auprès de : L'Association Tourisme et Handicaps - 15 avenue Carnot – 75017 Paris - Tél : 01 44 11 10 41 - ass-tourisme-et-handicaps@orange.fr

Le 25/10/22

Nicolas DUPAS

Sous-directeur du Tourisme -
DGE